

Département de la
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Canton du
NORD MÉDOC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE L'OFFICE DU
TOURISME DE LA COMMUNE DE
VENDAYS-MONTALIVET**

Office de Tourisme de
VENDAYS-MONTALIVET

SÉANCE DU 10/07/2025

Date convocation : 30/06/2025

Date affichage : 30/06/2025

Nombre de membres :

Titulaires en exercice :	12
présents :	03
absents excusés représentés	00
absent excusé	09
absent :	0
de votants :	3

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet à dix-sept heures,
les membres du Comité de Direction de l'Office du
Tourisme de la commune de Vendays-Montalivet se sont
réunis dans la salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sur
convocation.*

PRÉSENTS	TRIOULET – LASSUS Jean
	PEYRUSE Chloé
	BARTHELEMY Laurent

ABSENTS EXCUSÉS
REPRÉSENTÉS

ABSENTS EXCUSÉ	FONTENEAU Marie - BRUN Véronique - BERTET Jean-Marie - RODRIGUEZ Jean-Marc - FABRE Michel - SIROUGNET Bruno - BOURNEL Pierre - DASSE Julien - BILBAO Thomas - ARIAS Vincent - SARRAZIN Olivier - LUCAS Patrick - BALMETTE Jean-Pierre - CHAMPION Laurent - GESLIN Thibaut - BAHOUgne Sylviane
-----------------------	--

ABSENTS

015-2025 – FIXATION DU TARIFS PACK ÉTÉ GOODIES » – BOUTIQUE

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu l'article L.133-7 du code du tourisme relatif aux recettes des offices de tourisme

Vu les Statuts de l'EPIC Office de Tourisme Communal de Vendays-Montalivet du 29/09/2022, en particulier l'article 1 du chapitre 3.

Considérant la volonté de l'Office de Tourisme de mettre en vente des goodies marqué « Monta »

Il est proposé à la vente :

-- Pack à 20 € comprenant :

1 stylo, 1 porte-monnaie, 1 nounours, 1 gourde, 1 mug

Le Comité de Direction, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le tarif correspondant
- **D'AUTORISER** le Directeur à appliquer ce tarif

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme



Le Président

Jean TRIJOULET-LASSUS

Le Président :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le recours peut également être déposé sur l'application Télérecours à l'adresse : www.telerecours.fr

2025/0

Département de la
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Canton du
NORD MÉDOC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE L'OFFICE DU
TOURISME DE LA COMMUNE DE
VENDAYS-MONTALIVET**

Office de Tourisme de
VENDAYS-MONTALIVET

SÉANCE DU 05/05/2025

Date convocation : 30/06/2025

Date affichage : 30/06/2025

Nombre de membres :

Titulaires en exercice :	12
présents :	03
absents excusés représentés	00
absent excusé	09
absent :	0
de votants :	3

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet à dix-sept heures,
les membres du Comité de Direction de l'Office du
Tourisme de la commune de Vendays-Montalivet se sont
réunis dans la salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sur
convocation.*

PRÉSENTS

TRIOULET – LASSUS Jean

PEYRUSE Chloé

BARTHELEMY Laurent

ABSENTS EXCUSÉS
REPRESENTÉS

ABSENTS EXCUSÉ **BALMETTE Jean-Pierre -- RODRIGUEZ Jean-Marc - - -**

SIROUGNET Bruno — BOURNEL Pierre – DA COSTA Valérie - PAPILLON
Françoise – CHAMPION Laurent – GESLIN Thibautl - FONTENEAU Marie -
BRUN Véronique - BILBAO Thomas - ARIAS Vincent - BERTET Jean-Marie -
- BAHOUgne Sylviane - LUCAS Patrick - SARRAZIN Olivier - FABRE Michel

ABSENTS

016-2025 – FIXATION DU TARIFS GOODIES SAVON MONTA » – BOUTIQUE

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu l'article L.133-7 du code du tourisme relatif aux recettes des offices de tourisme

Vu les Statuts de l'EPIC Office de Tourisme Communal de Vendays-Montalivet du 29/09/2022, en particulier l'article 1 du chapitre 3.

Considérant la volonté de l'Office de Tourisme de mettre en vente des goodies marqué « Monta »

Il est proposé à la vente :

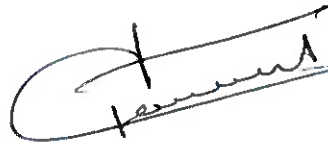
Savon 100 g « MONTA » pour 6,50 €

Le Comité de Direction, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le tarif correspondant
- **D'AUTORISER** le Directeur à appliquer ce tarif

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme



Le Président

Jean TRIJOULET-LASSUS

Le Président :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le recours peut également être déposé sur l'application Télérecours à l'adresse : www.telerecours.fr

Département de la
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Canton du
NORD MÉDOC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE L'OFFICE DU
TOURISME DE LA COMMUNE DE
VENDAYS-MONTALIVET**

Office de Tourisme de
VENDAYS-MONTALIVET

SÉANCE DU 10/07/2025

Date convocation :
30/06/2025

Date affichage :

Nombre de membres :

Titulaires en exercice :	12	<i>L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet, à dix-sept heures, les membres du Comité de Direction de l'Office du Tourisme de la commune de Vendays-Montalivet se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocation.</i>
présents :	3	
absents excusés représentés	0	
absent excusé	9	
absent :	0	
de votants :	3	

PRÉSENTS

TRIOULET – LASSUS Jean

PEYRUSE Chloé

BARTHELEMY Laurent

**ABSENTS EXCUSÉS
REPRÉSENTÉS**

ABSENTS EXCUSÉ BALMETTE Jean-Pierre -- RODRIGUEZ Jean-Marc - - -

SIROUGNET Bruno — BOURNEL Pierre – DA COSTA Valérie - PAPILLON
Françoise – CHAMPION Laurent – GESLIN Thibautl - FONTENEAU Marie -
BRUN Véronique - BILBAO Thomas - ARIAS Vincent - BERTET Jean-Marie -
- BAHOUGNE Sylviane - LUCAS Patrick - SARRAZIN Olivier - FABRE Michel

ABSENTS

017 -2025 DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2025-004 du CODIR en date du 03/03/2025 approuvant le budget de l'exercice 2025 ;

Considérant la nécessité de procéder à des modifications pour ajuster les crédits concernant les dépenses d'investissement ;

PROPOSITION DECISION MODIFICATIVE N°1 :

<u>Sens</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Compte</u>	<u>MONTANT BP VOTE</u>	<u>MONTANT PROPOSE</u>	<u>MONTANT BP + DM</u>
D	11	604 Achat études, prestations	79 000,00 €	-50 000,00 €	29 000,00 €
D	22	022 - Dépenses imprévues	25 000,00 €	-15 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL BUDGET			807 437,00 €	-65 000,00 €	742 437,00 €

<u>Sens</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Compte</u>	<u>MONTANT BP VOTE</u>	<u>Montant proposé</u>	<u>MONTANT BP + DM</u>
R	75	75- Autres produits de gestion courante	442 3,82 €	-65 000,00 €	377 913,82 €
TOTAL BUDGET			807 437,00 €	-65 000,00 €	742 437,00 €

<u>Sens</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Compte</u>	<u>MONTANT BP VOTE</u>	<u>MONTANT PROPOSE</u>	<u>MONTANT BP + DM</u>
D	16	1678 - Emprunt	50 000,00 €	+ 50 000 €	100 000,00 €
D	21	2158 - Matériel	10 000,00 €	+ 15 000 €	25 000,00 €
TOTAL BUDGET			95 730,21 €	65 000,00 €	160 730,21 €

<u>Sens</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Compte</u>	<u>MONTANT BP VOTE</u>	<u>MONTANT PROPOSE</u>	<u>MONTANT BP + DM</u>
R	13	13 - Subvention d'investissement	0,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
TOTAL BUDGET			95 730,21 €	65 000,00 €	160 730,21 €

Le Comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 du budget pour l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits conformément aux tableaux présentés ci-dessus ;

- **AUTORISE** le Directeur à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1 ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme



Le Président

Jean TRIJOULET-LASSUS

-
- Le Président :
- - certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération ;
- - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le recours peut également être déposé sur l'application Télérecours à l'adresse : www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le



ID : 033-979401122-20250710-017_2025-DE